

Une avancée vers la mise en œuvre du Protocole de Montréal et de ses amendements

Le Centre de Formation et d'Echange à Distance de Mauritanie (CFED) à Nouakchott a abrité hier le démarrage des travaux de la 10ème réunion du Réseau des responsables des Bureaux d'Ozone dans les pays francophones. Pendant quatre jours, des spécialistes de la problématique de l'ozone ainsi que des représentants d'organisations internationales se pencheront sur l'avenir de la couche d'ozone conformément au Protocole de Montréal et de ses amendements. Organisé par le ministère du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ce forum international vise à permettre aux responsables des bureaux nationaux d'Ozone de se rencontrer, de partager leurs



expériences et idées afin d'améliorer leurs capacités à garantir que leurs pays respectifs remplissent leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Montréal. Les travaux partent du constat que l'appauvrissement de la couche d'ozone est devenu très inquiétant d'autant plus que sa reconstitution est improbable sans une mise en œuvre complète du Protocole de Montréal

et de ses amendements.

Ainsi donc, les participants débattront, entre autres, des obligations vis-à-vis du Protocole de Montréal en Afrique Francophone, des communications des Agences d'Exécution du Fonds Multilatéral ainsi que de la présentation des objectifs et priorités du Réseau ODSO-NET/AF pour 2005.

LIRE PAGE 3

10ème réunion du Réseau des bureaux d'Ozone des pays francophones

Une avancée vers la mise en œuvre du Protocole de Montréal et de ses amendements

Le Centre de Formation et d'Echange à Distance de Mauritanie (CFED) à Nouakchott abrite, depuis lundi, les travaux de la 10ème réunion du Réseau des responsables des Bureaux d'Ozone dans les pays francophones.

Cette rencontre de quatre jours, qui regroupe des spécialistes de la problématique de l'ozone ainsi que des représentants d'Organisations internationales, est organisée par le ministère du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

L'objectif principal de ce forum est de permettre aux responsables des bureaux nationaux d'Ozone de se rencontrer, de partager les expériences et les idées afin d'améliorer leurs capacités à garantir que leurs pays respectifs remplissent leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Montréal. Ce travail est crucial puisque l'appauvrissement de la couche d'ozone est encore très inquiétant et sa reconstitution est improbable sans une mise en œuvre complète du Protocole de Montréal et de ses amendements.

Les participants débattront, entre autres, des obligations vis-à-vis du Protocole de Montréal en Afrique Francophone, des communications des Agences d'Exécution du Fonds Multilatéral ainsi que de la présentation des objectifs et priorités du Réseau ODSOINET/AF pour 2005.

Le ministre du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement, M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar a prononcé, à cette occasion, une allocution dans laquelle il a rappelé que la grande évolution qu'a connue le monde au cours des derniers siècles dans le domaine scientifique a participé considérablement au progrès humain. Toutefois, elle a contribué à des déséquilibres environnementaux dans plusieurs parties du globe.

Les modèles de développement qui n'ont pas pris en considération les contraintes environnementales au début de cette évolution ont entraîné la dégradation de plusieurs écosystèmes.

Le ministre a précisé que cet état de fait a fait ressortir plusieurs problèmes environnementaux parmi lesquels l'appauvrissement de la couche d'ozone à cause de l'utilisation de certains gaz utilisés généralement dans la chaîne de froid et des isolants thermiques.

Les conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur la qualité de la vie ont entraîné des complications sanitaires, aiguës et chroniques, ce qui a amené la communauté internationale à signer la Convention de Vienne et par la suite le Protocole de Montréal en septembre 1987 qui est entré en vigueur en janvier 1989.

Il a ajouté que notre pays conscient de l'ampleur des défis environnementaux et la nécessité d'y faire face avec toute la fermeté requise a signé et ratifié toutes les conventions internationales relatives à l'environnement, en particulier celle relative à la couche d'ozone et conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Dans le cadre du respect de ses obligations, le Gouvernement sous la supervision du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck, a établi des stratégies et programmes ambitieux sur les plans économiques, sociaux et de protection de l'environnement afin d'atteindre les objectifs du Millénaire et d'assurer un développement durable dans notre pays.

M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar a expliqué que c'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts du Gouvernement pour la promotion et la diffusion du savoir à travers la lutte contre l'analphabétisme, la promotion du livre, l'ancrage de l'habitude de la lecture, la maîtrise des nouvelles technologies et la mise en place des infrastructures de base nécessaires à la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie en plus de la relance de l'économie nationale et la création de conditions favorables à une implication effective de la femme et des jeunes dans le processus du développement

national.

En ce qui concerne l'application de nos obligations dans le cadre de la convention de Vienne et du Protocole de Montréal, notre pays a élaboré et exécuté un Programme de pays en partenariat avec la coopération française qui comprend des volets sensibilisation, formation des douaniers, en plus de la reconversion de six unités industrielles de pêche.

Il a enfin remercié l'ensemble de nos partenaires et particulièrement le PNUE, le PNUD et le Fonds Multilatéral pour leurs efforts constants dans le cadre de la protection de l'environnement de notre pays.

Auparavant, le Coordonnateur du Réseau Régional du Programme Action Ozone, M. Boubié Jérémy Bazzyé a rappelé que les réseaux régionaux ont été mis en place par le PNUE avec l'assistance du Fonds Multilatéral dès 1994 afin de donner aux responsables des pays en développement, une plate forme pour se rencontrer, apprendre les uns des autres et partager les expériences et les idées qui leur permettent de réunir l'élimination des substances appauvrissant la Couche d'Ozone (SAO) telle que prévue par le Protocole de Montréal.

De son côté, M. Jacques Van Engel, coordonnateur du Programme de l'Unité du Protocole de Montréal et chef de la Division du Groupe d'Energie et d'Environnement au Bureau de Politique de Développement du PNUD à New York, a notamment insisté sur la particularité de l'année 2005 qui est une "année critique pour le Protocole de Montréal" et au cours de laquelle de nombreuses rencontres sur la problématique de l'ozone sont prévues dans plusieurs pays. La cérémonie d'ouverture de cette réunion s'est déroulée en présence de M. Bâ Mamadou dit



M'Baré, ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, du secrétaire général du ministère du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement, du Directeur de l'Environnement ainsi que de ses proches collaborateurs.

Baba Dianfa Traoré
dianfatrao@yahoo.fr